

ZONES URBAINES

UA centres urbains anciens (église, Crèch Hery)

UAa zone UA d'intérêt patrimoniale

UC développement pavillonnaire et habitat baïnaire

UCa habitat, hôtellerie, restauration et loisirs en secteur littoral

UCb habitat, hôtellerie, restauration et loisirs en secteur littoral autour du site des roches blanches

UD habitat peu dense en site littoral et zone rurale

UE zone sportive, scolaire, culturelle et de loisirs

UL zone destinée aux activités touristiques légères

UP zone portuaire et activités de tourisme et de plaisance

UPa plage et terre plein de Trozoul

UY zone d'activités artisanales, industrielles et commerciales

UYm zone d'activités maritimes et aquacoles

ZONES AGRICOLES

A zone agricole

Aa zone de culture agricole (pas de bâtiment nuisants)

ZONES NATURELLES

N zone naturelle à protéger (sites, paysages, zones humides...)

NA espaces naturels aménagés (espaces verts...)

NAa espace de loisirs en accompagnement d'urbanisation

NB bâtiment situé dans les espaces remarquables

NE zone réservée à la gestion des eaux usées

NH bâtiment non agricole au sein de la zone rurale

NL espaces remarquables (article L. 146-6 du code de l'urbanisme)

NM zone naturelle maritime (aquaculture)

NP zone naturelle maritime (mouillages groupés)

1AU constructible sous réserve (réseaux, accès...)

2AU réserves foncières (constructibles après modification du P.L.U.)

1AUc future zone UC

2AUc future zone UC - réserve foncière

1AUd future zone UD

2AUd future zone UD - réserve foncière

1AUe future zone UE

1AUy future zone UY

2AUyd future zone UY - réserve foncière

espace boisé classé

emplacement réservé - numéro de l'opération

emplacement réservé pour les chemins de randonnée

interdiction de création d'accès nouveaux

limite des espaces proches du rivage (art L. 146-4-2 du C.U.)

élément paysager repéré et protégé (art L. 442-2 du C.U.)

cône de vue d'intérêt collectif (à conserver)

accès indicatif

construction soumise au permis de démolir (Art L. 430-1 et suivants du C.U.)

Site archéologique de type 2

recul d'inconstructibilité le long des routes départementales

loi sur le bruit

nouvelle construction complétant le fond de plan cadastral (pour information)

emprise constructible en secteur UCb1

P.L.U.
PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune de **TREBEURDEN**

3.5

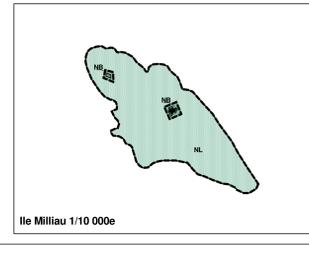
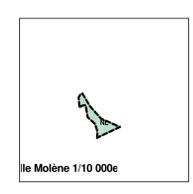
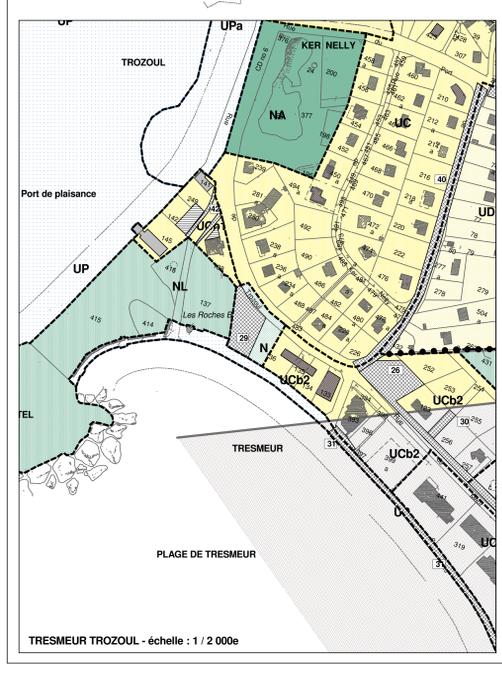
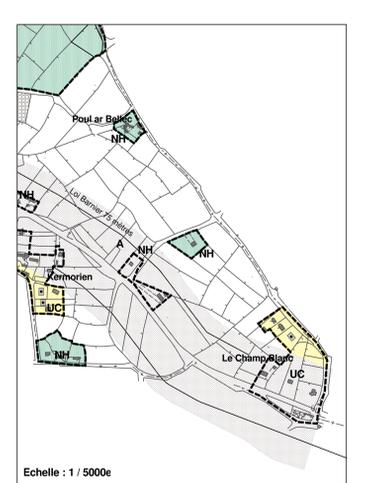
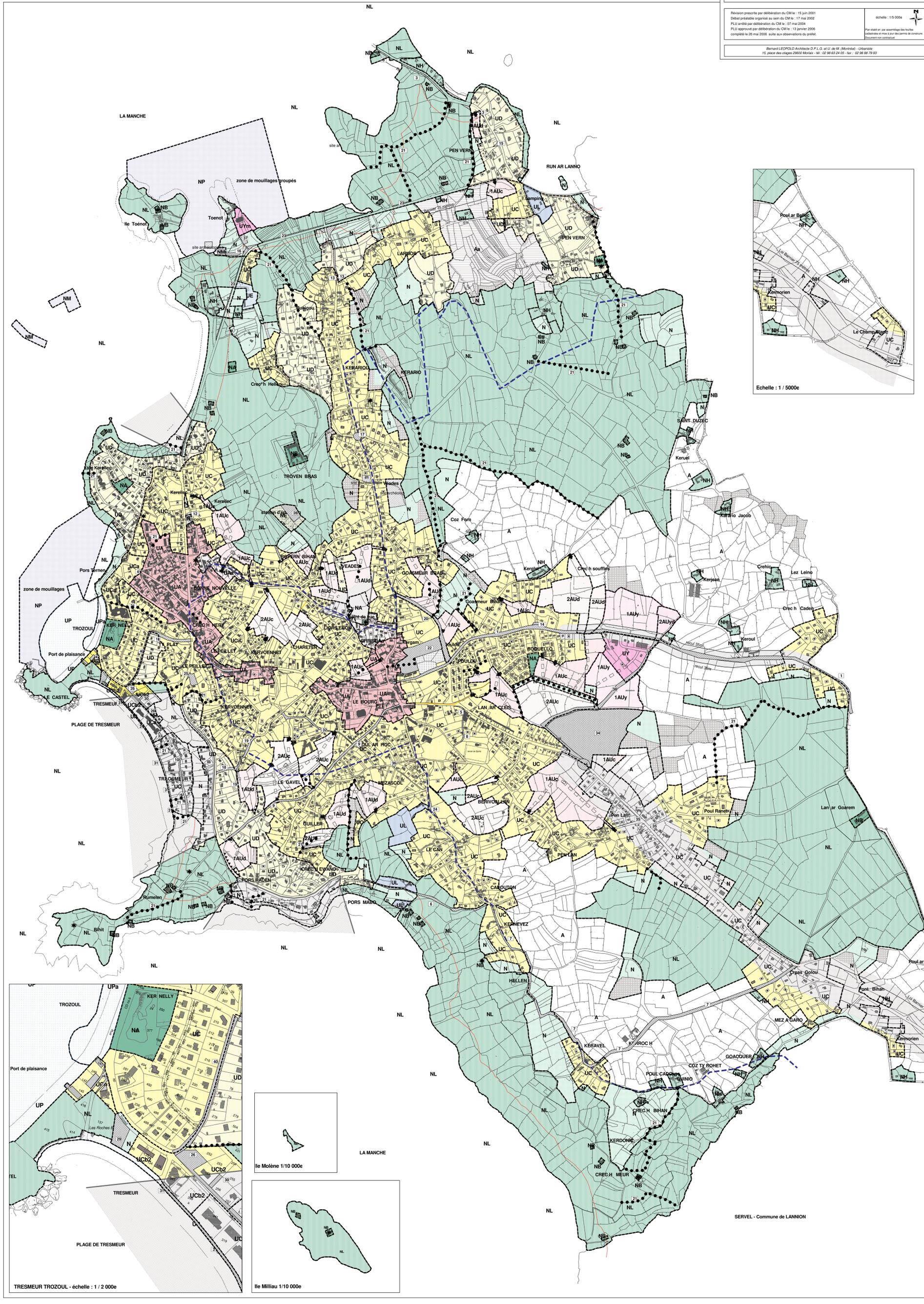
Document Graphique

3.5

Révision prescrite par délibération du CM n° 15 juin 2001
 Débat préalable organisé au sein du CM n° 17 mai 2002
 P.L.U. arrêté par délibération du CM n° 07 mai 2004
 P.L.U. approuvé par délibération du CM n° 13 janvier 2005
 complété le 26 mai 2006 suite aux observations du préfet.

échelle : 1:5 000e

Bernard LEOPOLD Architecte D.P.L.G. et U. de M. (Morlaix) - Urbaniste
 15, place des étages 29600 Morlaix - tél : 02 98 83 24 85 - fax : 02 98 88 79 93



SERVEL - Commune de LANNION